

# Contre le droit de vote des étrangers que le PS a inscrit à l'ordre du jour du Sénat pour 8 décembre, il est urgent de se mobiliser

écrit par Christine Tasin | 17 novembre 2011



Une [pétition](#), initiée par Catherine Blein, porte-parole du collectif « Citoyens contre le droit de vote aux étrangers » a été signée pour le moment par plus de 6000 personnes, il faut continuer de la signer, mais il faut également se mobiliser d'urgence pour interpeller élus et agir, dans toute la France, sur les maires, députés, sénateurs et préfets, sans oublier [l'Elysée](#), afin de montrer que les Français ne sont pas d'accord avec ce projet mené par la gauche, majoritaire au Sénat. Usez du téléphone, du fax, des courriels, des courriers... sans limite, en expliquant pourquoi accorder le droit de vote aux étrangers non

européens serait gravissime (quelques idées d'arguments dans le [Tract contre le droit de vote des étrangers](#) à télécharger).

En effet, comme l'explique très bien [l'article](#) du Monde, « le Parti socialiste a décidé d'inscrire l'ordre du jour de la séance d'initiative parlementaire qui lui est réservée, le 8 décembre, la proposition de loi constitutionnelle qui avait été adoptée par l'Assemblée nationale, le 3 mai 2000, sous le gouvernement de Lionel Jospin, et que la majorité sénatoriale précédente avait toujours refusé d'examiner.

Si le texte est voté dans des termes identiques, il sera alors transmis au Président de la République. Pour que la révision constitutionnelle aboutisse, elle doit être approuvée par référendum, à moins que le chef de l'Etat ne décide de la soumettre au Parlement convoqué en Congrès, où elle doit réunir la majorité des trois cinquièmes des suffrages exprimés. Le président n'est pas tenu par un délai de convocation pour la tenue d'un référendum ou d'un Congrès.

Toutefois, la proposition de loi constitutionnelle adoptée par les deux Assemblées est réputée survivre au mandat en cours. Tout autre président élu peut dès lors, s'il le souhaite, soumettre la révision constitutionnelle sur le droit de vote des étrangers à référendum pour que son adoption devienne définitive ».

Des Comités régionaux se créent, à l'initiative de Catherine Blein, afin d'agir. *Résistance*

***républicaine*** s'associe à cette initiative et est prête à y participer partout en France. Contact avec les responsables locaux de notre association via le [formulaire](#) « Contact » sur notre site.

Il y a urgence, il faut informer un maximum de personnes. N'hésitez pas à imprimer le [Tract contre le droit de vote des étrangers](#) et à le distribuer autour de chez vous, dans les boîtes aux lettres des voisins, sur les pare-brises des voitures sur les parkings, dans les magazines des salles d'attente des médecins et dentistes... Il faut informer, il y a urgence, afin que la pression populaire fasse hésiter les sénateurs et la gauche, si c'est encore possible, mais surtout pour que le Président de la République soumette cette proposition à referendum si elle devait être adoptée par le Sénat.